



BOUCLANS

JUIN - JUILLET 2021

INFOS

Chers concitoyens,

Samedi 19 juin, une jeune conductrice de 21 ans quitte Bouclans où elle avait passé un moment agréable, roule à vive allure, perd le contrôle de son véhicule et percute violemment 6 potelets en bois marquant la séparation entre la route et le cheminement piéton à l'entrée du village de Vauchamps. Les secours sont déclenchés : 3 véhicules de pompiers, l'hélicoptère du SAMU, une patrouille de gendarmes. La voiture est hors service, les poteaux en bois volent en éclat le long de la route. Oh, miracle, la conductrice est seulement choquée, et n'a aucune blessure grave. Une chance !

Deux jours auparavant, une grand-mère promène tranquillement sa petite fille de 9 mois en poussette, exactement à la même heure, exactement au même endroit. Elle l'ignore sans doute encore aujourd'hui, mais elles aussi, elles ont eu de la chance !

A deux jours près, ce qui n'est qu'un accident de la route banal, fait divers vite oublié de tous, aurait pu devenir un drame pour plusieurs familles. Cela peut arriver ici même, à notre porte.

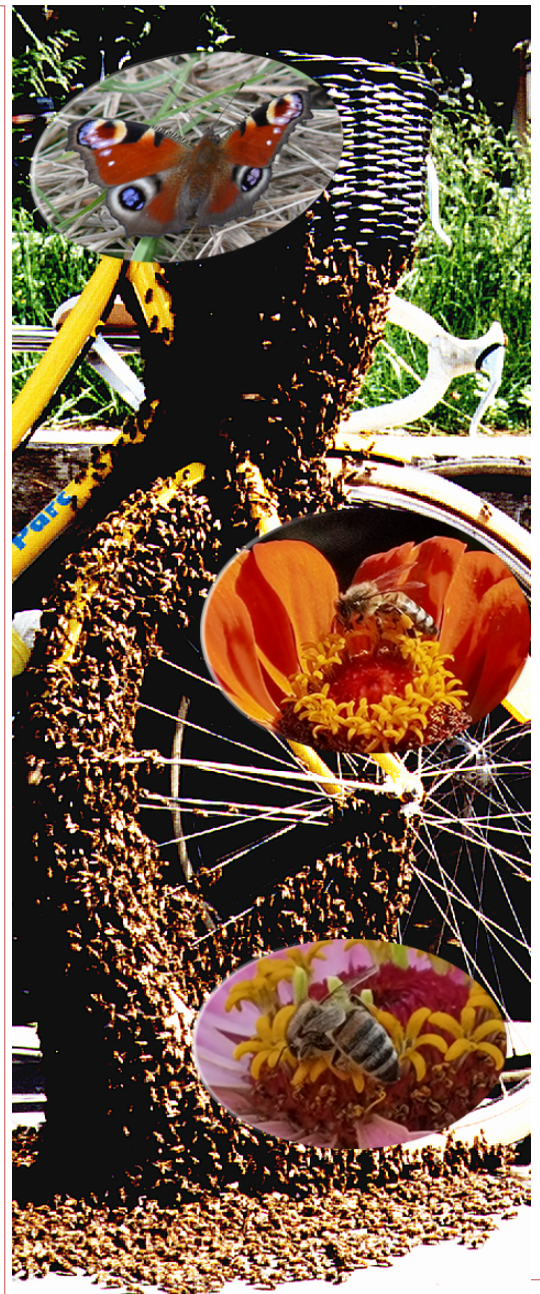
Alors, posons-nous ces questions : comment circulons-nous sur les routes et chemins de Bouclans ? Respectons-nous les STOP ? Sommes-nous capables de ne pas regarder nos téléphones dès qu'ils vibrent ? Notre vitesse est-elle adaptée à la largeur des chemins, au gabarit de nos véhicules et à la fréquentation piétonnière ? Si j'en juge par le nombre de signalements de résidents ou de passants chaque semaine – rue des épinettes, rue de la Craît, chemin du grand Plain, rue de Seigne-Pré, vieux chemin de Gonsans, rue du cornet et bien d'autres encore – la réponse est sans doute « non » ... Comme cette jeune femme, chacun de nous passe peut-être de justesse à côté d'un drame.

Il semble que nous sortions progressivement d'une trop longue période de crise sanitaire où le mot d'ordre répété et relayé avec conviction et bienveillance par chacun de nous à notre entourage était « soyez prudents, prenez soin de vous et des autres ». Alors, à l'entrée de l'été, alors que nous nous apprêtons à vivre de bons moments de convivialité tant espérés, à mon tour je vous l'écris : au volant aussi, soyez prudents, prenez soin de vous et des autres. Pensez à cet accident et ne provoquez pas la chance.

Passez un bel été, faites en sorte de vous préserver de ce virus, profitez de vos familles et vos amis, et nous nous retrouverons dans le prochain Bouclans Infos qui paraîtra en septembre.

Bel été et bonnes vacances à tous,

Martial Hirtzel



Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans@wanadoo.fr

Politeia : Bouclans

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juin 2021

Membres présents : Mmes Nathalie DEFASNE , Virginie DUEDE-FERNANDEZ, Mélanie GRUET, Fleur MANZONI, Joséphine PERROT MINOT, Frédérique POUPENEY, Virginie SIMONIN, Estelle VERDOT et MM. Christophe AURIOL, Michel BELOT, Joël BOURRAT, Vincent BOUVERESSE, Valentin BUGNET, Jean-Pierre GUEY, Martial HIRTZEL, Jean-Marie ISABEY, Alexis MARTIN et Gino MICHEL.

Excusée : Oriane POMMEY (procuration Mélanie GRUET)

Secrétaire de séance : Christophe AURIOL

Résultat de l'appel d'offre pour les travaux de voirie

Le conseil valide la proposition de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 15 juin pour analyser les offres reçues. L'entreprise KOLLY a été retenu pour la réalisation des travaux, selon les critères suivants :

- Prix le mieux disant
- Délais annoncés et conformes aux attentes de la commune (juillet)
- Valeur technique conforme aux normes de la profession

Création de deux postes d'agents d'accueil pour l'Agence postale communale et la Maison France Service

Lors du conseil municipal du 19 février 2021, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour la mise en place d'une Maison France Services à Bouclans couplée à la création d'une Agence Postale Communale.

Conformément à ces créations, la commune à l'obligation de créer 2 emplois de 24h/hebdomadaire pour la tenue des services au public (financés par les aides prévues par convention).

Il est proposé de créer deux postes à compter du 15 septembre.

Le conseil municipal valide la création de deux postes d'agent d'accueil pour l'agence postale communale et la Maison France Services.

Mise en place d'un jury de recrutement pour l'Agence postale (AP) communale et France Service (MFS)

Le Centre de Gestion du Doubs (CG25) propose d'accompagner la commune pour le recrutement des deux agents d'accueil de la MFS et de l'AP. Le CG25 gèrerait de l'analyse des candidatures jusqu'aux recrutements des deux agents. Un jury de recrutement est constitué pour l'occasion de Virginie DUEDE FERNANDEZ, Frédérique POUPENEY, Joël BOURRAT et Estelle VERDOT, ainsi que de Madame SIVAC, du centre de gestion.

Le conseil municipal valide la proposition de recrutement du Centre de Gestion du Doubs et la proposition de composition du jury de recrutement.

Demande de subvention pour la signalisation routière

Lors du vote du budget 2021, ont été prévus les travaux de sécurisation et de signalisation routière suivants : 18 panneaux de signalisation divers ; 25 ml de bandes d'aide à l'orientation (marquage obligatoire derrière l'Espace Culturel) ; 36 ml de bande d'éveil à la vigilance pour passages piétons ; ralentisseurs (rue des épinettes).

Rappel du plan de financement HT :

Subvention DETR (ralentisseurs) : 1693,00 €

Subvention Département (signalisation) : 2689,50 €

Autofinancement : 4582,50 €

Zone d'activité mixte et transfert de la pharmacie

Les exploitants du magasin Maximarché envisagent depuis plusieurs années la création d'un nouveau magasin d'une surface d'environ de 800m² sur un terrain leur appartenant, situé à la sortie de Bouclans en direction de Aissey.

Les pharmaciens s'associent à ce projet afin de disposer d'une officine plus adaptée à leur activité.

Sur la même zone, pourront s'implanter 3 autres activités artisanales (demandes déjà exprimées).

La compétence en matière économique relève de la Communauté de communes. La politique suivie en matière de zones d'activité est d'assurer au mieux le « remplissage » des zones existantes avant de créer de nouvelles zones d'activité. Toutefois, compte tenu des impératifs économiques identifiés à Bouclans, des surfaces nécessaires modérées, et du fait que les perspectives connues permettent de considérer que cette future zone d'activité mixte ne laissera pas d'emplacements vacants, la Commission Economie envisage favorablement cette création, avec l'accord de la commune. La Commission se prononcera formellement lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet par 18 voix pour et 1 abstention.

Création d'un poste de saisonnier

En vue d'assurer une continuité de service pendant les congés d'été des agents techniques, il est proposé de créer un poste temporaire de 3 semaines du 2 au 20 août

pour des travaux d'espaces vert et d'entretiens.

Le conseil municipal valide la candidature de Benjamin Philippe.

Prix de la parcelle 11 du lotissement des hauts d'Ambre

La parcelle n°11 est destinée uniquement à la construction d'un projet de petit collectif conformément aux objectifs de densification lié au PLUi.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, détermine le prix de vente du terrain n°11 à 64€ TTC.

Le conseil municipal assortit sa décision à l'obligation pour l'acquéreur de réaliser un ensemble de 4 à 6 logements considérés comme « petit collectif », et du souhait que du locatif soit envisagé dans le projet.

Vente de bois—parcelle 18

L'ONF préconise à la commune la vente des bois à maturité de la parcelle 18. Le volume est estimé à 230 m³ dont 210 m³ de chêne.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la vente de ce lot de bois et demande à l'ONF d'assurer la prestation.

Validation des attributions des logements

Dans le cadre du contrôle de ses procédures, la Trésorerie Générale constate que certaines attributions de logements, remontant à plusieurs années n'ont pas fait l'objet de délibérations du conseil municipal à l'époque et demande à ce qu'une délibération de régularisation soit prise.

Le détail des logements concernés a été adressé aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires
Le Conseil Municipal valide les attributions de logements telles que présentées.

Régularisation de l'adressage postal

Afin de permettre l'identification de nouvelles habitations et l'installation de réseaux de télécommunication, les opérateurs ont besoin de disposer du plan d'adressage officiel de la Poste. Il semble que cette procédure n'ait pas été engagée pour certaines constructions depuis plusieurs années. Le détail des adresses nécessitant une déclaration aux services postaux aux services concernés.

Informations diverses

- Reprise des travaux du lotissement des « Hauts de Ambre » par l'entreprise Saulnier le 8 juin avec une prévision de fin de chantier semaine 26.
- La régularisation de la cession de la parcelle « Simon » à la commune telle que prévue par la précédente municipalité a été enregistré.
- Le lancement de la consultation pour les marchés de travaux concernant le projet de bâtiment du périculaire est prévu semaine 25.
- Attribution du logement situé au 2^e étage de l'ancienne gendarmerie.
- Une rencontre a eu lieu entre quelques élus et les élèves de l'école en vue de la création d'un conseil municipal des enfants à la rentrée 2021.

LA VOIX DES ELUS DE LA LISTE NON MAJORITAIRE

Les élus de la liste majoritaire ont voté à l'unanimité les délibérations proposées sur les différents sujets évoqués lors des deux derniers conseils municipaux.

A noter, la question posée par Vincent au sujet des demandes de subventions auprès du Département pour les 3 routes départementales à réparer totalement, d'où son abstention au moment du vote de cette délibération. Abstention également sur la signature de la convention avec le CAUE pour l'étude de la rénovation de la place de la mairie. A noter la question posée par Christophe sur la réparation/rebouchage des divers nids de poule sur certaines routes très abimées.

Christophe Auriol, Vincent Bouveresse, Josephine Perrot-Minot, Estelle Verdout

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2021

Membres présents : Mmes Virginie DUEDE-FERNANDEZ, Fleur MANZONI, Oriane POMMEY, Frédérique POUPENEY, Virginie SIMONIN, Estelle VERDOT et MM. Michel BELOT, Joël BOURRAT, Vincent BOUVERESSE, Valentin BUNET, Jean-Pierre GUEY, Martial HIRTZEL, Alexis MARTIN et Gino MICHEL.

Excusés : Mmes Nathalie DEFRASNE (procuration à Frédérique POUPENEY) ; Mélanie GRUET (procuration à Oriane POMMEY); Joséphine PERROT MINOT; MM. Christophe AURIOL (procuration à Fleur MANZONI) ; Jean-Marie ISABEY (procuration à Fleur MANZONI).

Secrétaire de séance : Michel BELOT

Choix du prêteur pour emprunt bâtiment périscolaire

Après en avoir débattu, le conseil municipal retient la proposition de la Banque Postale pour l'emprunt de 400 000 € à contracter pour boucler le plan de financement du bâtiment du périscolaire sur une durée de 20 ans, à un taux fixe de 0,82%, soit un cout total de 33 374 €.

Autorisation de passage du tracé VTT de GBM

Le conseil valide l'autorisation de passage du Grand Besançon Métropole pour une grande boucle VTT de 198 km dont le tracé prévoit la traversée des communes d'Osse, Champlive et Bouclans.

Recrutements pour l'Agence postale Communal et France Service

Le conseil valide la proposition du jury de recrutement constitué de Joël BOURRAT Virginie DUEDE FERNANDEZ, Frédérique POUPENEY, Estelle VERDOT et de Madame SIVAC, du centre de gestion. Après étude des 29 candidatures, 4 personnes ont été reçu en entretien dont 2 ont été retenu à l'unanimité.

Recrutement d'un agent en CDD pour la médiathèque

Le conseil valide le recrutement d'un agent pour un CDD de 5,5 mois du 1^{er} août au 7 janvier 2022 pour 25h/semaine pour le remplacement de Victoria Tannièr pendant son congé maternité.

Adressage des rues du lotissement des Hauts d'Ambre

Les travaux de création du lotissement se terminent. Le conseil valide la proposition de nommer les deux nouvelles voies communales de la façon suivante :

- Voie 1 (la première accédant au lotissement à droite en montant depuis la rue de Prigachet) : **Rue des Hauts d'Ambre.**

- Voie 2 (la suivante) : **Impasse sous Late**

Motion communes forestière

Le conseil valide la motion exigeant le retrait de la contribution complémentaire des communes et la révision du contrat d'objectifs entre l'Etat et l'ONF. La fédération nationale des communes forestières alerte sur les décisions du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la

contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Les impacts sur les budgets des communes et des collectivités seront importants tandis qu'il y a un risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois.

En période de crise sanitaire et face aux dégâts majeurs subis par les forêts à cause de la sécheresse répétée et des maladies, la fédération propose la signature par les communes forestières d'une motion exigeant le retrait de la contribution complémentaire des communes et la révision du contrat d'objectifs entre l'Etat et l'ONF.

Conventionnement avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Le conseil valide la proposition de conventionner avec le CAUE pour une assistance à la réalisation du cahier des charges et des pièces nécessaires au recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la valorisation et la rénovation de la fontaine et de la place de la mairie.

A ce titre, un budget a été adopté pour l'exercice 2021 concernant la phase Etude préalable de ce projet.

Le CAUE est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain. La prestation du CAUE est gratuite, la cotisation d'adhésion étant acquittée par la CCPHD pour l'ensemble de ses communes membres.

Informations rénovation voirie

La rue des épinettes est terminée sauf la signalisation. La rue du château est commencée.

La rue de la déchèterie sera réalisée entre le 20 et 25 juillet et l'accès à la déchèterie sera fermée.

Le chemin du grand plain est commencé.

Le chemin de Seigne Pré sera réalisé entre le 20 et 25 juillet.

Tous les trous seront rebouchés, y compris entre la déchèterie et le dépôt de verre.

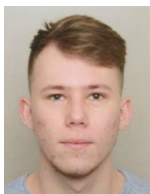
La peinture de la voirie sera réalisée aux mois d'août et septembre.

INFORMATIONS

FERMETURES POUR TRAVAUX

- Fermeture de déchèterie et de la rue de la déchèterie pour travaux de réfection de la voirie entre le 20 et 25 juillet.
- Fermeture de la poste le 6 septembre pour la réalisation des travaux en vue de l'ouverture de l'agence postale communale et de la Maison France Service le 5 octobre. Les points postaux seront la Proximarché de Nancray (ouvert tous les jours) et l'agence postale communale de Naisey ouverte de 15h30 à 18h les lundi, mardi, jeudi, vendredi, et de 9h30 à 11h30 le samedi.

PORTRAIT DE ...



Benjamin Philippe, âgé de 19 ans et originaire de Bouclans, travaillera pour la commune du 2 au 20 août prochain. Il suppléera l'employé communal durant cette période pour effectuer des opérations de tonte, de

débroussaillage, de nettoyage, d'entretien de l'espace public.

Il est très heureux d'avoir été retenu pour ce travail saisonnier, emploi qui lui a été recommandé par un ancien employé saisonnier.

Benjamin est un passionné d'arts (dessins, ...) et de sports (foot, ...).

Actuellement en 2^{ème} année de licence de psychologie, il souhaite se réorienter dans une formation d'arts et recherche activement une alternance dans ce domaine. A bon entendeur !

Nous souhaitons à Benjamin le meilleur durant cette période professionnelle.

Vivre ensemble et vivre avec...

Le conducteur voit son trajet comme allant d'un point à un autre, à atteindre en un minimum de temps. Or dans son parcours, des villages sont traversés, des petites rues sont empruntées, et donc des personnes susceptibles de s'y trouver ! Circuler en toute liberté dans un village implique de tenir compte de ses habitants. La voiture, malgré le sentiment de toute-puissance qu'elle peut procurer, n'a pas le monopole de l'usage de la route. La route n'est pas une piste pour véhicules rapides, elle est un espace public utilisable par tout usager, elle se partage. Certains parents sont inquiets : bien qu'ils se réjouissent de voir leurs enfants dehors, se déplacer à vélo, trottinette, à pied, en groupe, ils peuvent être en même temps tenter de les dissuader par crainte pour leur sécurité. Les enfants sont évidemment sensibilisés aux dangers de la route, mais tout ne doit pas reposer sur leurs épaules ! Les conducteurs se doivent de rouler prudemment et sont censés être vigilants.

On ne peut pas exiger des routes en bon état pour son confort et sa sécurité et ne pas apporter soi-même la sécurité aux autres.

On ne peut pas souhaiter que cela roule raisonnablement dans sa rue et emprunter celle des autres à toute allure.

On ne peut pas refuser d'adapter sa vitesse et être agacé par tous les ralentisseurs, rétrécissements de voie, feux rouges etc... qui fleurissent de plus en plus dans les communes.

Une solution simple existe : lever le pied !

Heureusement, certains ont déjà adopté cette attitude responsable, adaptent d'eux-mêmes leur comportement au volant, et n'ont nul besoin d'être ralentis par toutes sortes d'aménagements, qui ne sont pas sans coût. Alors, prenons exemple sur eux : ils circulent avec respect à hauteurs de habitations, ils ralentissent à la vue d'autres usagers, s'écartent largement en dépassant les enfants... ainsi tout le monde seraient rassurés et des accidents seraient évités.

Message aux associations



- Présentation de votre association ?
- Modalités d'inscription ?
- Informations sur vos activités ?
- Date de reprise ?
- Contact ?

Nous vous proposons de relayer vos messages et informations auprès des habitants grâce au prochain Bouclans Infos qui paraîtra avant la rentrée de septembre. N'hésitez pas à nous transmettre vos articles à l'adresse mail suivante : mairie.bouclans@wanadoo.fr

Bel été à toutes et à tous, la commission communication.

VIE COMMUNALE



Samedi 26 juin, la municipalité recevait les parents des enfants nés en 2020 autour d'un moment de convivialité afin de faire connaissance des jeunes bouclanais et bouclanaises.

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à Jules Gachod, Mila Lefrançois, Lyna Thauvin et Samuel Deffontaines.



Une petite délégation d'élus s'est rendu chez Ferdinand Bouveresse pour lui souhaiter ces 90 ans.

L'ensemble des élus remercie Ferdinand et sa famille pour ce moment d'échange très sympathique.



Quelques élus se sont rendus chez Mme Maria BERNARD pour lui fêter ces 90 ans.

L'ensemble des élus remercie Maria, ses enfants, petits enfants et arrière petits-enfants pour cet agréable moment autour de Maria.

ENVIRONNEMENT

LE HÉRISSON

Animal sauvage, nocturne et protégé

Allié précieux du jardinier, il vous débarrassera des limaces, chenilles et autres insectes qui menacent le potager

Pour sauver les hérissons, éteignez votre robot tondeuse la nuit !

Plusieurs spécimens présentant des coupures ou des membres scalpés ont été recueillis par des centres comme Athénas.

Autre préconisation d'un soigneur : évitez de débroussailler votre jardin à la fin du printemps et au début de l'été, car les petits animaux ont choisi les recoins pour y faire leurs



Opération de recensement du hérisson

Symbole historique du mouvement France Nature Environnement, le hérisson d'Europe nous accompagne dans tous nos combats depuis 1968. Protégé depuis 1981, il reste toutefois relativement méconnu. Face à ce constat, FNE 25-90 a lancé en 2018 une vaste opération de recensement dans le Doubs et le Territoire de Belfort pour mieux connaître et mieux protéger ce petit mammifère. Aujourd'hui, c'est l'ensemble de la fédération qui se met au service de son animal totem.

En participant à cette étude, vous contribuez à améliorer les connaissances scientifiques sur la répartition de ce petit animal dans nos régions.

Comment participer à l'opération de recensement ?

C'est très simple et ça ne demande que 5 minutes : **si vous voyez un hérisson, il vous suffit de le prendre en photo ou en vidéo et de renseigner votre observation ici** : <https://herisson.fne2590.org/#/>



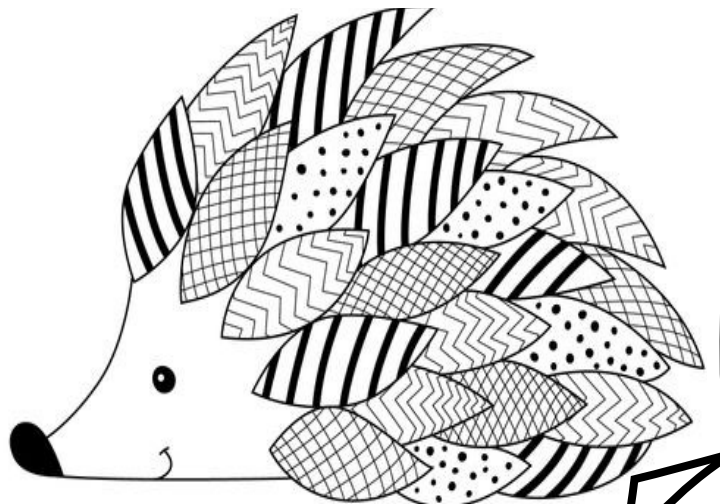
N'utilisez pas de produits toxiques tels que les anti-limaces, qui risqueraient de l'empoisonner.
Laissez-lui une gamelle d'eau à disposition en période de sécheresse.

Que faire si je trouve un hérisson blessé (ou un autre animal sauvage) ?

Contactez immédiatement le Centre Athénas (03 84 24 66 05), spécialisé dans le soin à la faune sauvage, ou adressez-vous à un vétérinaire compétent.



Hérisson à colorier pour les artistes en herbe ou confirmés :



La pêche dans le Gour...



Notre village a la chance de voir naître, sur le territoire de la commune, un joli ruisseau qui se nomme « LE GOUR ». Les amateurs de pêche à la ligne sont naturellement tentés d'aller exercer leur passion dans ce cours d'eau. Le Gour prend naissance au pied du village, à partir d'une source très typique de la région, formant une jolie vasque. L'alimentation de cette source est assez complexe, les recherches des géologues et spéléologues laissent supposer que l'essentiel du débit arrive des pertes du territoire de Gonsans. Le ruisseau s'écoule ensuite plein nord sur une zone marécageuse en direction de Vauchamps et Champive, pour buter sur le relief du Lomont.

Un chapelet d'étang s'égrène le long de son parcours. Le secteur amont de la source, au pont d'ambre, est un beau parcours de pêche pourvu de frayères à truites et d'abris sous berges. La charge organique apportée par la station d'épuration dépourvue de traitement tertiaire induit dans le cours d'eau un développement massif d'algues, et même dans certaines zones sur la totalité du lit. Ces herbiers hébergent une faune riche, variée, filamenteuse et surtout une végétation très abondante (crevettes d'eau douce, vairons, des palmipèdes et autres espèces ...).

Dans les eaux du domaine public, le droit de pêche, appartient à l'état, dans les cours d'eau et plans d'eau non domaniaux, le droit de pêche appartient aux propriétaires riverains qui sont propriétaires du lit, mais jamais de l'eau ni du poisson qui s'y trouve (truites, brochets).

Le Gour (cours d'eau non domanial)* est actuellement classé en première catégorie. Par le passé, les pêcheurs du village devaient gauler à droite ou à gauche, en espérant ne pas s'attirer les foudres des propriétaires. Avant que le ruisseau ne soit classé, certains villageois venaient pêcher la nuit avec des filets, fouènes ou lacets. Le 4 octobre 1989, La Fario d'Ambre voit le jour. Il a fallu pour cela, convaincre tous les propriétaires et riverains de l'intérêt de se grouper en association pour gérer la pêche. Ferdinand BOUVRESSE, amoureux de la nature, est à l'origine de cette heureuse initiative. Aujourd'hui la société « La Fario d'Ambre » est toujours active.

Tous les ans, un alevinage est effectué (10 Kg de truites Fario et 10 Kg de truites saumonées). Ce sont des truites de rivière. Par le passé, il s'est pris dans ce ruisseau des truites Fario saumonées de deux à trois kilos et des brochets allant jusqu'à un mètre de long (prise de Marcel Bouveresse). Cette association de pêche est présidée par Martine PARENIN avec un nombre d'adhérents en nette diminution : 9 adhérents au lieu de 20 dans les années précédentes (du aux restrictions sanitaires). La pêche est un sport qui se pratique en plein air, seul ou en famille dans un environnement serein et calme. C'est un sport qui demande un savoir faire particulier avec du matériel précis et des règles spécifiques à la pratique de la pêche. De plus, il faut être détenteur de la carte de la fédération de pêche du Doubs. Il est primordial de respecter cet environnement... Alors, si vous êtes amoureux de la nature et de la pêche n'hésitez pas à prendre contact avec la présidente Martine PARENIN



*Classification des eaux douces:

- Les cours d'eau et lacs du domaine public sont appelés aussi cours d'eau et lacs domaniaux
- Les cours d'eau et lacs non domaniaux, qui sont tous les autres cours d'eau et plans d'eau sont du domaine des particuliers.